L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX : rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 6 DECEMBRE 1865. entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN, 6 DECEMBRE

La Presse de la Nlle-Orléans.

Convention adoptée le 30 novembre 1865.

Les soussignés, propriétaires de la Presse de la Nlle-Orléans, conviennent d'adopter un tarif uniforme d'annonces.

TARIF D'ANNONCES.

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois
[illegible]	$12 net.	$22 net.	$30 net.	$50 net.	$75 net.
[illegible]	22	[illegible]	50	80	125
[illegible]	28	[illegible]	70	110	175
[illegible]	38	[illegible]	90	140	225
[illegible]	46	[illegible]	105	170	275
[illegible]	54	[illegible]	120	200	325
[illegible]	60	105	135	220	375
[illegible]	65	115	150	280	420
[illegible]	70	125	165	280	460
[illegible]	75	135	180	320	500
[illegible]	80	145	195	350	540
[illegible]	85	155	210	380	580
[illegible]	90	165	230	410	620
[illegible]	95	175	250	430	660
Quatorze	100	185	280	450	700
Quinze	105	195	290	470	740
Trente	175	300	450	750	1200

Les annonces au mois, insérées, tous les deux jours, paieront les deux tiers des taux ci-dessus.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $ 2 le carré par mois.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré, pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte dont il sera convenu avec elles; pourvu que, dans aucun cas, cet escompte ne dépasse 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents nets la ligne pour chaque insertion. Néanmoins, les escompteurs auront sur ces réclames le même escompte que sur leurs annonces.

Toute annonce transitoire doit etre payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

G. F. WEISSE & Co., *Abeille de la N. O.*
A. M. HOLBROOK, *Picayune*
J. O. NIXON, *Crescent*
Wm H. C. KING & Co., *Times*
EDWIN L. JEWELL, *Southern Star.*

Pour la liste des arrivages et des départs celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'*Abeille* toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.

Et à la troisième page, nombre d'annonces.

Annonces—On a dû voir dans le Tarif de la Presse que les annonces publiées dans la page du titre (page éditoriale) paient le prix plein, c'est-à-dire $1 50 le carré par insertion, moins l'escompte, s'il y a lieu. Les annonces destinées à cette page, et que l'on désire y voir maintenir, doivent donc être marquées *Première page* ou *Page éditoriale.*

Ventes à l'encan de ce jour.

Pour l'heure et les détails, voir aux annonces

Par G. De Feriet—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, propriétés de valeur ambitorée et non ambitorée à Duverge Bourg, sur la rive droite du Mississippi vis-à-vis de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Par E. M. Jacobs—au No 36 du Passage de la Bourse, bijoux, marchandises sèches et meubles.

Par O. Valeton — aux Nos 23 et 25 de la rue Conti, jambons, riz, café, vin, tabac, etc.

Par G. Lanament — au No 69 de la rue Chartres, marchandises sèches et américaines.

Par D. E. Morphy — à l'entrepôt Montgomery, pommes.

Par le même—au magasin de l'importateur, G. Magl, rue Commune, 232 milliers véritables cigares de la Havane importés. Aussi, au No 88, rue Poydras, du saindoux.

Par F. Scott — coin Piété et Louis, à 10 heures, graines et articles de fantaisie.

Par Vincent & Co — à leur salle d'encan vente spéciale de marchandises sèches, chaussures et habillements.

Par Hoffman & Marks—à leur salle d'encan, marchandises sèches, habillements, lingerie et cartes à jouer.

Par B. Turpin — au magasin des importateurs MM. Forstaller & Bilbaut, rue Conti No 36, vin de Bordeaux en barriques et en caisses, eau-de-vie française, champagne, etc.

Par J. C. Blohm — à sa salle d'encan, 35 Bienville, chaussures.

Par F. Fernandez—à son magasin d'encan, couteaux, fourchettes, aiguilles, ciseaux, etc.

AVIS.

La longueur du message présidentiel nous force à renvoyer à la seconde page les articles éditoriaux et le compte rendu de la législature.

POST-SCRIPTUM.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Message du Président.

ORGANISATION DE LA CHAMBRE.

Election de Coffen comme orateur.

Non-admission des Membres du Sud.

Résolutions de Sumner en faveur du suffrage universel.

Départ des membres du Sud pour retourner chez eux.

Ton belliqueux du Président en ce qui concerne les affaires étrangères.

Les réclamations contre l'Angleterre seront soutenues.

NOUVELLES DE MARINE.

New-York, 5 décembre — Le paiement des coupons de janvier sera avancé par suite de la grande accumulation d'espèces dans le Trésor.

Il y a eu un grand émoi hier à Washington par suite du bruit que la fièvre jaune était à bord du Stonewall. On l'a remorqué au milieu du fleuve et on va le nettoyer complètement.

On a saisi sur les frontières du Canada des cercueils remplis de riches soieries et accompagnés de prétendus suivants du convoi funèbre.

Washington, 5.—La Cour Suprême des Etats Unis s'est assemblée hier à midi. Il y avait réunion du barreau pour honorer la mémoire du juge Catron. Caleb Cushing, Montgomery Blair, et autres, ont prononcé des discours. On a adopté des résolutions de circonstance.

New York, 5 déc—Le steamer Havana arrivé vendredi rapporte que le choléra est à la Guadeloupe. Il n'y a pas de maladies à St Thomas.

Un sénateur conservateur déclare que le message du Président est en faveur de la bonne cause.

Washington 5—La Chambre s'est organisée hier à midi. Après l'appel, M. Maynard du Tennessee, s'est levé une seconde fois pour parler, mais le greffier lui a ôté la parole. Cinquante-quatre membres ont répondu à l'appel. James Brooks a déclaré que l'omission des noms des membres du Tennessee était sans précédent, injustes &c.

A l'élection pour la présidence, Colfax a obtenu 139 voix et Brooks 39. Colfax a pris place au fauteuil et a prononcé une courte harangue.

M. Stevens a présenté un bill pour la nomination d'un comité pour faire un rapport sur la question de savoir si aucun des Etats soi-disant confédérés a droit à une représentation congressionnelle.—Adopté par 103 contre 36.

M. Stevens a présenté une résolution réunie pour faire une enquête sur la situation des Etats rebelles.—Adopté.

Au sénat, M. Sumner a présenté diverses résolutions ayant pour but l'extension du suffrage et requérant dorénavant le serment de loyauté de toute personne exerçant des fonctions sous le gouvernement.

New York, 5. — Une dépêche de Washington au *Commercial Advertiser* dit que les membres du Sud renoncent à tout espoir d'être admis. La plupart d'entre eux partent demain pour retourner chez eux.

Le message du Président est long, fort important et prononcé.

En ce qui concerne les affaires étrangères, il est presque belliqueux dans le ton qui le caractérise. Nos réclamations d'indemnité contre l'Angleterre doivent être soutenues, et il proteste formellement contre toute agression européenne sur ce continent.

Forteresse Monroe, 5. — Le brick anglais Victoria, de Liverpool, est échoué dans la baie de Livin Haven. Le coup de vent dans ce parage a été terrible. Le vapeur Nelly Pentz est totalement perdu.

Washington, 5. — Le président a reconnu F Mata consul d'Oldenburg à la Nelle-Orléans.

New York, 5—Une dépêche de Toronto dit que 6000 hommes de troupes sont concentrés sur l'île au Roi pour repousser toute tentative que les Feniens pourraient faire par la voie du Lac Champlain.

Richmond, 5—La législature s'est assemblée hier. J. B. Baldwin a été nommé orateur. On assure positivement ici que le général Butler prendra le commandement du département de la Virginie le 5 de janvier.

Raleigh, 5—A. Graham a été élu sénateur des Etats Unis par 139 contre 6. Graham a fait partie du Sénat confédéré et n'a pas encore été pardonné.

Passe sud-ouest, 5—Mouillé en dedans, le brick mexicain Cosmopolito, le navire anglais Osprey, de Liverpool, la barque anglaise Maria Luck, du Hâvre, avec 98 passagers, le brick américain Hathaway, avec 5 passagers, et le brick E. C. Hazelton. Un navire s'avance sur la barre, et il y a trois navires en dehors, dont on ne connait pas les noms.

Le vent est au sud-ouest, et il fait beau.

Le remorqueur Balize est parti ce soir avec deux navires qu'il conduit en ville. L'Equator et l'America sont en dehors.

Passe Sud-Ouest, 5 — Le navire Harrisburg, de Bordeaux, est arrivé ici à 4 heures; il a 3 passagers.

Le tog Equator est monté à 5 heures P. M., avec un navire, une barque, deux bricks et une goëlette.

Le vent souffle légèrement du Sud-Est.

Le tog Baliae est monté à 6 heures du soir avec deux navires.

New York, 5 déc—Le gouvernement chilien a donné l'ordre aux résidents espagnols de quitter Valparaiso. Le transfert des propriétés appartenant à des Espagnols est défendu. Les étrangers soutiennent décidément le gouvernement.

MESSAGE DU PRESIDENT

Voici le texte du message du Président des Etats Unis, adressé au Sénat et à la Chambre des Représentants, tel qu'il nous a été transmis par le télégraphe, hier soir et cette nuit :

Concitoyens du Sénat et de la Chambre des Représentants,

Mon premier devoir en m'adressant à vous est d'exprimer au nom du peuple ma reconnaissance envers Dieu pour avoir préservé les Etats Unis. Notre pensée se porte ensuite sur la mort du dernier Président causée par un acte de trahison parricide. Le deuil de la nation est encore frais. Il y a quelque consolation dans la pensée qu'il a vécu assez pour jouir de la haute preuve de confiance qu'il avait reçue en commençant un nouveau terme de la magistrature suprême à laquelle il avait été réélu, qu'il a mené à bien la guerre civile, que sa perte a été déplorée dans toutes les parties de l'Union, et que les nations étrangères ont rendu justice à sa mémoire.

Sa mort a dévolu sur moi un fardeau de soucis plus lourd que n'en a eu à supporter aucun de mes prédécesseurs. Pour remplir ma tâche, j'ai besoin de l'appui et de la confiance de tous ceux qui sont associés avec moi dans les divers départements du gouvernement et de l'appui et de la confiance du peuple. Il n'y a qu'un seul moyen par lequel je puisse espérer obtenir cette aide nécessaire; c'est d'établir avec franchise les principes qui guident ma conduite et leur application à l'état actuel des affaires, car je sais bien que l'efficacité de mes travaux dépendra en grande partie de votre approbation et de celle du peuple.

Les fondateurs de l'Union des Etats Unis d'Amérique ont voulu qu'elle durât aussi longtemps que les Etats eux mêmes. "L'Union sera perpétuelle," telle est la devise de la confédération. L'objet de la Constitution a été de former une Union plus parfaite par une ordonnance du peuple des Etats-Unis. La main de la Providence divine n'a jamais été plus clairement visible dans les affaires humaines que dans la rédaction et l'adoption de ce pacte. C'est, sans comparaison, le plus grand événement dans l'histoire d'Amérique, et, en vérité, n'est-ce pas de tous les événements des temps modernes le plus fécond en conséquences pour tous les peuples de la terre ?

Les membres de la Convention qui l'ont préparée ont apporté à leur œuvre l'expérience de la confédération, celle de ces divers Etats, et celles des autres gouvernements républicains, anciens et nouveaux, mais il leur fallait et ils ont obtenu une sagesse supérieure à l'expérience; et quand pour la rendre valide, il fallut l'approbation d'un peuple qui occupait une grande partie d'un continent et qui agissait séparément dans un grand nombre de conventions de district, n'est-il pas merveilleux qu'après de vifs débats et de longues discussions, tous les sentiments et toutes les opinions se sont à la fin ralliés du même côté pour l'approuver.

La Constitution qui fut ainsi créée contient en elle même d'amples ressources pour sa propre préservation. Elle contient le pouvoir d'enforcer les lois, de punir la trahison, et d'assurer la tranquillité domestique. En cas d'usurpation du gouvernement d'un Etat par un homme ou une oligarchie, c'est le devoir des Etats Unis de mettre à effet la garantie donnée à cet Etat d'une forme républicaine de gouvernement et de maintenir ainsi l'homogénéité de tous. Se révèle-t-il avec le temps quelques défauts, un mode simple d'amendement est établi par la Constitution elle même, de sorte que ses conditions peuvent toujours être rendues conformes aux exigences des progrès de la civilisation. Il n'y a rien qui puisse servir de base à la pensée de la possibilité qu'elle prenne fin, et ces pouvoirs de conservation ont toujours été affirmés dans leur complète intégrité par les principaux présidents, par Jefferson et Jackson non moins que par Washington et Madison.

La veille de se retirer ... [illegible] ... qu'il était encore président, au peuple des Etats-Unis que la constitution libre qui était l'œuvre de leurs mains devrait être maintenue d'une manière sacrée, et les paroles d'inauguration du président Jefferson peuvent le maintien du gouvernement général dans sa vigueur constitutionnelle comme l'ancre de paix chez l'intérieur et de sûreté à l'étranger. La constitution est l'œuvre du peuple des Etats Unis. Il n'est pas étrange que les auteurs de la constitution que n'avait pas de modèle dans le passé, n'aient pas compris l'excellence de leur œuvre. Venus immédiatement après une lutte contre le pouvoir arbitraire, beaucoup de patriotes souffrent ... [illegible]

Les canaux de la justice seraient obstrués, la législation serait entravée par les excès de telle sorte qu'il y aurait plutôt tentation de faire exercer par les Etats quelques uns des fonctions du gouvernement général que d'empiéter sur leur sphère légitime. L'acquiescence absolue aux décisions de la majorité a été, au commencement du siècle, mise en force par Jefferson comme étant le principe vital des républiques, et les événements des quatre dernières années ont justifié, nous l'espérons, pour toujours qu'il n'y a pas d'appel à la force.

Les actes de l'Union entraîne le ... [illegible] ... gouvernements d'Etat dans tous leurs droits, mais ce n'est pas un des droits d'aucun des gouvernements d'Etat de renoncer à sa place dans l'Union ou de nullifier les lois de l'Union. La plus grande liberté doit être maintenue dans la discussion des actes du gouvernement fédéral, mais il n'y a pas d'appel de ses lois excepté devant les différentes branches de ce gouvernement lui-même, ou devant le peuple qui n'accorde aux membres du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif qu'un mandat limité et retient toujours ainsi le pouvoir de redresser les torts.

Le terme de "souveraineté des Etats" est le langage de la Confédération et non celui de la Constitution. La dernière contient ces mots au préambule: La Constitution et les lois des Etats Unis qui seront faites en conformité avec cette constitution, et tous les traités faits ou qui seront faits sous l'autorité des Etats-Unis, seront la loi suprême du pays, et les juges dans chaque Etat seront liés par la nonobstant tout ce qui peut y être contraire dans la constitution d'aucun Etat.

Certainement, le gouvernement des Etats-Unis est un gouvernement limité, comme l'est toute autre espèce de gouvernement. Chez nous cette idée de limitation se révèle dans toutes les formes de l'administration fédérale, d'état ou municipale et repose sur le grand principe distinctif de la reconnaissance des droits de l'homme. La perpétuité de la constitution entraîne la perpétuité des Etats : leurs relations mutuelles nous font ce que nous sommes, et sous notre système politique leur connexion est indissoluble; le tout ne peut exister sans les parties, ni les parties sans le tout. Tant que durera la Constitution des Etats-Unis, les Etats existeront; l'individu dans l'Etat le droit de choisir sa religion et de contrôler son activité.

Le système américain repose sur l'affirmation des droits égaux qu'a chaque homme à l'existence, à la liberté de conscience, à la culture et à l'exercice de toutes ses facultés; conséquemment le gouvernement d'Etat est limité aussi bien en ce qui concerne le gouvernement général dans l'intérêt de l'Union, qu'en ce qui concerne les citoyens dans l'intérêt de la liberté.

Des Etats avec des pouvoirs convenablement limités sont essentiels à l'existence de la Constitution des Etats-Unis. A l'origine, quand nous avons pris place parmi les puissances de la terre, la Déclaration d'Indépendance a été adoptée par Etat, comme l'ont été tous les articles de la Confédération; et quand le peuple des Etats Unis a décrété et établi la Constitution, ce fut l'assentiment des Etats, donné un par un, qui lui donna la vitalité.

En cas d'amendements à la Constitution la proposition du Congrès a besoin de la confirmation des Etats.

Sans les Etats une grande branche du gouvernement législatif manquerait, et si nous envisageons, au-delà de la lettre de la Constitution, le caractère de notre pays, nous voyons que la probabilité pour lui de comprendre dans sa juridiction un empire presque continental est due au système des Etats. La meilleure garantie pour l'existence perpétuelle des Etats est l'autorité suprême de la Constitution des Etats-Unis. La perpétuité de la Constitution entraîne la perpétuité des Etats; leurs relations mutuelles nous font ce que nous sommes et dans notre système politique leur connexion est indissoluble. Le tout ne peut exister sans les parties, ni les parties sans le tout. Tant que la Constitution des Etats Unis durera les Etats existeront; la destruction de l'une est la destruction des autres; la préservation de l'une est la préservation des autres.

J'ai aussi expliqué mes vues sur les relations mutuelles de la Constitution et des Etats parce qu'elles indiquent les principes d'après lesquels j'ai cherché à résoudre les graves questions et à surmonter les effrayants obstacles qui se sont dressés devant moi au commencement de mon administration. Je me suis constamment efforcé de me détacher des influences des passions du moment et de chercher une politique qui guérît les maux dans les principes fondamentaux et immuables de la Constitution.

J'ai trouvé les Etats souffrant des effets d'une guerre civile. La résistance au gouvernement général paraissait s'être épuisée. Les Etats-Unis avaient repris possession de leurs forts et de leurs arsenaux, et leurs armées occupaient chacun des Etats qui avaient tenté de se séparer. ... [illegible] ... territoires ... [illegible] ... président comme chef de l'armée.

Or l'établissement de gouvernements militaires pour une période indéfinie n'eût présenté aucune garantie pour la prompte suppression des mécontentements, n'eût fait que diviser le peuple en vainqueurs et en vaincus, eût envenimé les haines plutôt que rétabli l'affection et eût entraîné des dépenses considérables, capables d'épuiser le trésor.

L'émigration pacifique de cette partie de ce pays est un des meilleurs moyens auxquels on puisse penser pour la restauration de l'harmonie; et cette émigration aurait été empêchée, car quel émigrant de l'étranger, quel citoyen industrieux chez lui, aurait voulu se placer sous le gouvernement militaire ? Les mesures qui auraient suivi le train de l'armée au ... [illegible] ... du gouvernement général ou des hommes qui seraient ... [illegible] ... Le pouvoir de patronage et l'influence qui auraient été exercés sous le prétexte sur une région vaste, populeuse et naturellement riche auraient été extraordinaires et plus grands que je n'aurais été disposé à les confier à personne. Ces pouvoirs continués pendant plusieurs années auraient mis en danger la pureté de l'administration générale et les libertés des Etats qui sont restés loyaux. En outre, la politique du gouvernement militaire sur un territoire conquis aurait effacé les Etats qui avaient pris part à la rébellion, mais la vraie théorie est que tous les prétendus actes de sécession furent dès le principe nuls et de toute nullité. Les Etats ne peuvent commettre de trahison et les individus qui ont commis la trahison ne peuvent pas mieux faire des traités valides ou s'engager dans un commerce légal avec aucune puissance étrangère. Les Etats qui ont voulu se séparer ont été placés sous les mêmes dans une situation où leur vitalité était attaquée mais non détruite, mais si un Etat néglige ou refuse d'exécuter son devoir, il devient encore plus nécessaire que le gouvernement maintienne toute son autorité et reprenne aussitôt que possible l'exercice de toutes ses fonctions.

Pour restaurer la légitime énergie du gouvernement général et des Etats, des gouverneurs provisoires ont été nommés. Des conventions ont été convoquées, des gouverneurs élus; des législatures se sont réunies, des sénateurs et des représentants ont été élus pour le Congrès des Etats Unis. En même temps, les cours des Etats Unis, autant que cela pouvait se faire, ont été rétablies de manière à ce que les lois des Etats Unis puissent être exécutées par leur moyen. Le blocus a été levé et les douanes ont été rétablies dans les ports d'entrée, afin que le revenu des Etats Unis puisse être collecté. Le département des postes a repris son activité infatigable et le gouvernement général est par là mis à même de communiquer promptement avec ses officiers et agens.

Les cours sont la sûreté des personnes et des propriétés. L'ouverture des ports favorise la restauration de l'industrie et du commerce. La poste renouvelle les facilités des relations sociales et d'affaires et n'est-il pas heureux pour tous que la restauration de chacune de ces fonctions du gouvernement général soit un avantage pour les Etats sur lesquelles elles s'étendent ?

N'est-ce pas une sûre promesse d'harmonie et d'attachement renouvelé à l'Union qu'après tout ce qui est arrivé le retour du gouvernement général soit connu seulement comme un bienfait ? Je sais bien que cette politique est accompagnée de quelque risque, car pour qu'elle réussisse elle requiert au moins l'adhésion des Etats qu'elle concerne; elle fait une invitation à ces Etats à renouveler leur allégeance aux Etats-Unis, à reprendre leur fonctions comme Etats de l'Union; mais c'est un risque qu'il faut courir dans le choix des difficultés ; c'est le plus petit risque ; et pour diminuer et pour écarter si c'est possible tout danger j'ai senti qu'il me fallait assumer un autre pouvoir du gouvernement général, le pouvoir du pardon, car nul Etat ne peut produire une défense du crime de trahison.

Le pouvoir de pardonner appartient exclusivement à l'exécutif du gouvernement des Etats Unis. En exerçant ce pouvoir j'ai pris toutes les précautions de le lier avec la reconnaissance la plus claire de la force obligatoire des lois des Etats Unis, avec la reconnaissance sans condition du grand changement social en ce qui touche l'esclavage, changement qui est sorti naturellement de la guerre.

La mesure que j'ai prise ensuite pour restaurer les relations constitutionnelles des Etats a été une invitation de participer à tous les avantages de la constitution.

Tout patriote doit désirer une amnistie générale dans le plus bref délai possible, subordonné cependant à la sûreté publique. Pour atteindre ce but, il faut un concours de toutes les opinions et l'esprit de conciliation mutuelle. Tous les partis qui ont agi dans le dernier conflit doivent travailler harmonieusement ensemble. Ce n'est pas trop de demander au nom de tout le peuple que d'un côté le plan de restauration procède avec la volonté de jeter dans l'oubli les désordres du passé, et que de l'autre la sincérité de retour à l'Union soit mise hors de doute par la ratification de l'amendement constitutionnel qui abolit l'esclavage.

Aussi longtemps que dans les limites de notre pays l'adoption de cet amendement sera retardée, aussi longtemps la jalousie et l'incertitude régneront. C'est la la mesure qui effacera le triste souvenir du passé; c'est la la mesure qui appellera la population, le capital et la sécurité dans ces parties de l'Union qui en ont le plus besoin. Ce n'est certainement pas trop que d'exiger des Etats qui reprennent maintenant leurs places dans la famille de l'Union qu'ils donnent cette garantie de loyauté et de paix perpétuelle.

Lorsque ce que cela soit fait le passé, quelque si sont nos désirs, ne sera pas oublié. L'adoption de l'amendement nous met à l'abri de tout rupture à l'avenir, elle guérit la blessure qui est imparfaitement fermée. Il détruit l'esclavage qui a longtemps inquiété et divisé le pays. Il fait de nous un peuple uni de nouveau, elle renouvelle et fortifie les sentiments d'affection mutuelle et de fraternité. L'amendement à la Constitution étant adopté il resterait aux Etats naguère en insurrection à reprendre leur place dans les deux branches de la Législature nationale et à compléter l'œuvre de la restauration.

C'est à vous, mes chers concitoyens du Sénat et de la Chambre des Représentants à juger par vous mêmes des retours d'élections et des titres de chacun de vos membres. La pleine revendication des pouvoirs du gouvernement général requiert la session des cours de circuit des Etats Unis dans le district, où leur autorité a été interrompue. Dans la situation actuelle de nos affaires publiques, on a élevé de fortes objections contre la session des cours dans ceux des Etats où la rébellion a existé et il a été convenu après information dans le département, que la cour de Circuit des Etats-Unis ne siégerait pas dans le district de Virginie pendant l'automne ou dans les premiers jours de l'hiver ou jusqu'à ce que le Congrès en eut décidé.

La restauration de cette branche de l'autorité civile des Etats-Unis est donc laissée à vos délibérations, avec l'espoir qu'il en sera ainsi dans un bref délai à la reprise de toutes ses fonctions.

Il est manifeste qu'une trahison du plus flagrant caractère a été commise. Les personnes accusées de l'avoir commise devraient être jugées impartialement par les hautes tribunaux civils du pays afin que les lois et la Constitution puissent être vengées.

La vérité a clairement établi et affirmé que la trahison est un crime; que les traîtres doivent être punis et l'offense rendue infâme, et en même temps que cette question peut être judiciairement réglée pour toujours, qu'aucun Etat n'a le droit de renoncer à sa place dans l'Union.

Les relations du gouvernement général envers les quatre millions d'habitants que la guerre a appelés à la liberté ont éveillé une plus sérieuse considération sur la convenance de faire des affranchis des votants par la proclamation de l'Exécutif.

J'ai pris pour conseil la Constitution elle-même et l'interprétation de cet instrument par ses auteurs et ses contemporains et la législation récente du Congrès. Lors du premier mouvement pour l'indépendance, le Congrès des Etats-Unis chargea les divers Etats de faire des gouvernements à leur guise. Il laissa à chaque Etat le soin de décider pour lui-même des conditions électorales.

Pendant la période de la Confédération, il y eut une grande diversité de conditions électorales dans les divers Etats et même dans un Etat une différence de conditions a prévalu concernant les officiers qui devaient être élus. La Constitution des Etats-Unis reconnaît leurs diversités dans le choix des membres de la Chambre des Représentants des Etats-Unis. Les électeurs dans chaque Etat auront les qualités requises pour les électeurs du plus grand nombre des législatures d'Etat. Après la formation de la Constitution, l'usage uniforme prévalut comme auparavant pour chaque Etat d'augmenter la masse de ses électeurs, suivant son propre jugement et sous ce système un Etat après l'autre a augmenté le nombre de ses électeurs jusqu'à ce que le suffrage universel ou quelque chose d'approchant soit devenu la règle générale.

Cette réserve de pouvoir était tellement fixée dans les habitudes du peuple, et son but prédominait par les cours à été tellement peu douteuse que pendant la guerre civile le dernier président n'a jamais songé ou n'a certainement jamais avoué le projet de l'entreprendre, et dans les actes de Congrès pendant cette période on ne peut rien trouver qui, pendant la durée des hostilités et encore moins après leur cessation, eût sanctionné aucune déviation par le pouvoir exécutif d'une politique qui était observée d'une façon aussi uniforme.

En outre, une concession de la franchise électorale aux affranchis par acte du Président des Etats-Unis aurait dû être étendue à tous les hommes de couleur partout où il y en a, et il lui aurait fallu établir un changement de suffrage dans les Etats du Nord, du Centre et de l'Ouest non moins que dans les Etats du Sud et du Sud-Ouest. Un tel acte eût créé une nouvelle classe de votants et eût été une usurpation de pouvoir par le Président que rien n'autorisait dans la Constitution ni dans les lois des Etats-Unis.

D'un autre côté tout danger de conflit est évité en référant le règlement de la question aux divers Etats. Chacun d'eux peut décider pour lui-même ... [illegible] ... Il ne serait ainsi même et si ce gouvernement avait le pouvoir d'intervenir ... [illegible]

Mais bien qu'il soit pour moi hors de doute que maintenant, après la fin de la guerre, le gouvernement général n'a pas le droit d'étendre la franchise électorale dans les divers Etats, il est également clair que la bonne foi requiert que les affranchis soient protégés dans leurs libertés et dans leurs propriétés, dans leur droit à travailler et à réclamer la juste récompense de leur travail.

Je ne puis trop recommander de traiter sans passion ce sujet qui doit être examiné en dehors de toute lutte de parti. Nous devons également éviter cette idée préconçue d'un parti qu'il y a impossibilité naturelle à ce que les deux races vivent côte à côte dans un état d'avantages et de bon vouloir mutuels. ... [illegible]

(*Nota.*— L'interruption des lignes télégraphiques entre la Nlle Orléans et Jackson a suspendu, quant à présent, la transmission de la suite du message présidentiel.)

ARRIVEE DU STEAMER *CHAMPION*

Le steamer *Champion*, capitaine Furber, est arrivé hier soir à onze heures de New York. On trouvera la liste de ses passagers dans notre partie anglaise.

CHRONIQUE LOCALE.

LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES ECOLES PUBLIQUES — Le Conseil a discuté, hier soir la question de savoir si le français serait enseigné dans les écoles publiques. M. Viavant a présenté un remarquable rapport qui conclut au rétablissement du système tel qu'il existait avant la guerre. Un rapport de la minorité proposait l'établissement d'écoles distinctes où le français seulement serait enseigné.

M. McCoard a proposé que le français fut enseigné dans les écoles publiques du Premier et du Deuxième District, pourvu que l'admission ne soit pas de plus de cinq cents piastres par mois. La proposition a été adoptée par le vote suivant :

Pour l'adoption — MM Rings, Augustin, Durongé, E. J. Ker, McCoard, Magne, Sloo, Tarvis, Tasset, Toyes, Viavant, Walsh, Goldman—13.

Contre l'adoption — MM Adams, Beyer, Chiapella, Holliday, Jewell, White, Richards, Perry, Baloff—9.

BAL DE LA SOCIÉTÉ SUISSE — La société suisse de bienfaisance doit donner samedi prochain un grand bal dans la salle de Cottefe rue Bienville No 58. Nous remercions le comité des invitations qu'il a bien voulu nous adresser.

GRAINES DE JARDINAGE. — M. Halner, rue St Charles, No. 105, en face le théatre St Charles, a un assortiment complet de graines fraîches provenant de la célèbre pépinière de Landreth & Son de Philadelphie, à vendre en gros ou en détail.

Linge blanc—Les dames désirent naturellement que leur linge soit bien blanc. Pour y parvenir, qu'elles emploient le savon O. K. de Pyle. C'est de tous celui qui coute meilleur marché et qui convient le mieux à l'usage des familles, à cause de sa dureté qui le fait résister à l'eau. Le bleu de Pyle est également le meilleur que l'on connaisse. En vente dans toutes les groceries, et particulièrement au magasin de A. D. Grieff, à l'angle des rues Bienville et Vieille Levée.

MM. Powell & Forstall, rue Carondelet, No 6, offrent à vendre douze terrains avec batisses, convenables pour jardins ou vacheries. Voir l'annonce publiée dans une autre colonne.

LE MUSÉE D'ANATOMIE—Tout ce qui tend à vulgariser la science, en mettant les enseignements à la portée de toutes les classes de la société, mérite les encouragements du public. C'est à ce titre que nous recommandons à l'attention de tous ceux qui désirent s'instruire et connaître les secrets et curieux de cette merveilleuse machine qu'on appelle le corps humain, le Musée d'Anatomie qui vient de s'ouvrir rue St-Charles, aux numéros 40 et 42, et qui est une succursale du grand Musée de New York.

FEUILLETON

L'EPÉE DE SUZANNE.

SUITE DE L'HOTESSE DU CONNÉTABLE)

PAR EMM. GONZALES.

XIV

Comment le capitaine Paulin déclara qu'une antique abbaye pouvait servir de forteresse et de bûcher.

(Suite).

Après sept ou huit minutes, d'une course furieuse, les Français commencèrent à reconnaître distinctement la surface déléeante d'un lac ... [illegible] ... qui ressemblaient à des vaisseaux flottant sur l'onde immobile.

—Le lac ! le lac ! crièrent toutes les voix.

—Nous sommes sauvés! dirent les femmes, déjà rayonnantes d'espoir.

—Vous êtes une honnête créature, Chevrette, dit Wilhem d'Axurnes, car vous appartenez à M le connétable; vous n'aurez rien à craindre des Impériaux et c'est à votre bon cœur que nous devons la découverte de ce refuge.

—Nous n'oublierons pas ce service, ajouta Paulin de Lagarde.

Et tous ses compagnons acclamèrent la naine avec transport.

Chevrette s'épanouit en salutations et en remerciements, ne pouvant faire de révérences de cœur à cause de sa situation hippique; puis elle se tourna d'un air piqué vers un jeune cavalier qui toutes ces alternatives d'espoir et d'angoisses avaient laissé complètement insensible.

—Et vous, belle amazone, dit-elle, n'êtes-vous donc pas ravie d'échapper aux arquebusades de ces maudits Basques ?

—Que m'importent la vie ou la mort? répondit mélancoliquement Suzanne Lalliez, dont les ravisseurs s'étaient mis sous la protection de la troupe du capitaine Paulin.

—Cependant, ma mie, il serait bien disgracieux d'avoir les jambes ou les épaules fracassées d'une balle quand on est jeune et belle comme vous. Remarquez que je dis belle, ma chère, quoique vous soyez peut-être un peu grande, ce qui ôte de la souplesse au corps et de la grâce aux mouvements.

—Vaut-il donc mieux, Chevrette, tomber entre les mains de la noble dame à laquelle j'ai été vendue par mes ravisseurs et dont la haine me prépare une vie plus horrible que cette mort violente dont vous parlez ? Ah ! je ne demande à Dieu d'autre faveur que celle de ne pas survivre au combat qui va avoir lieu.

—Quant à moi, dit Goulard, qui ne s'éloignait pas de sa prisonnière, je prie le ciel de nous préserver d'une pareille faveur, mon excellent ami Faucheux et moi. Nous avons trouvé dans la capture de Mlle Suzanne une ressource pour nos vieux jours et nous tenons à en profiter.

La pauvre Chevrette, tout émue, se tourna vers son voisin de gauche.

—Et, vous, mon discret chevalier, reprit-elle, pourquoi restez-vous ainsi froid et impassible, tandis que vos compagnons me témoignent leur joie et leur reconnaissance ?

Cette apostrophe s'adressait à un chevalier dont l'armure était si bosselée, si taillée, et si couverte de sang et de poussière, qu'on devait le regarder comme un de ces acharnés combattants qui n'avaient échappé que par miracle à la mort.

Immobile sur son cheval, et la visière entièrement baissée, il marchait isolé au milieu de la troupe des fuyards, à laquelle il s'était joint, après avoir d'abord cherché à l'éviter; ne pouvant ... [illegible]

—Rah! c'est sans doute un des héros de l'abbaye des nous ... [illegible] ... Et il se hâta de se diriger vers le groupe des mendiants ... [illegible] ... Chevrette ... [illegible]

Pendant ce temps, les Espagnols se disposaient à l'attaque sous les ordres du capitaine Paulin et Wilhem avaient deviné l'importance, et qui n'était entré qu'à grand'peine à sa personne.

Comment don Ferdinand d'Avalos avait-il pu quitter son armée, et se présenter lui-même à une expédition dont le résultat lui pouvait être miserable et honteux ? C'est ce que nous ne tarderons pas à savoir.

(*A continuer.*)

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE
Mercredi 5 décembre.

COTON—Le retour du beau temps a donné de l'activité à la demande, et les facteurs ayant continué à traiter librement, des prix à peu près semblables à ceux d'hier, les ventes ont pu s'élever à 4000 balles, dont 1300 ont été prises par un courtier, le même montant par un autre et la balance (1900 balles) par d'autres. Quant aux prix, nous y avons remarqué une fermeté partout, et la coté ... [illegible] ... ordinary 38 à 42 cts, good ordinary à 44 à 46, low middling 47 à 48 et middling 49 à 50.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept 1865	balles	[illegible]
Reçu aujourd'hui		4720
" précédemment		[illegible]
		[illegible]
Exporté aujourd'hui		1314
" précédemment		[illegible]
		[illegible]
Stock en mains et à bord de navires non expédiés		[illegible]

SUCRE ET MELASSE—Les arrivages ont été plus ou moins ... [illegible] ... Ventes: 15 c. pour ... 17 à 17 ½ pour le centrifuge, 17 ½ pour le fully fair à prime, 18 pour le ... prime, et le jaune clarifié.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Pas d'amélioration à annoncer. Le marché en général est calme et les prix sont restés sans changement.

FARINE—Fort stock et demande bornée.—Ventes: Commune $7 25, superfine $8, à $8 25 et $8 87 ½; choisie de $9 ... low, entre $10 et $10 50, good entre $11 et $11 75 le baril.

AVOINE—Abondant et faible demande.—Ventes à 60 cts le boisseau.

SON—Marché bien approvisionné et même faible. $1 ... le boisseau.

FOIN—Stock modéré, et demandé par de détaillants. Ventes: médiocre, de l'Ouest $30 le tonneau, de N. York, 27.

SAINDOUX—Calme et prix en baisse. Ventes en détail à 25 cts la livre.

BACON—Pas de demande. Ventes: 15 cts pour les épaules, 18 cts les côtes ... et 20 à 22 cts les jambons au naturel.

BEURRE ET FROMAGE—Le beurre de choix est rare et en demande, le commun qui abonde, est calme et les prix en sont moins élevés. L'approvisionnement de fromage est réduit et l'article est en demande à des prix qui haussent. Nous cotons le beurre du Nord à 43 à 52 cts celui de l'Ouest 25 à 40, cts. Fromage 20 et 22 cts, et Dairy anglais 26 cts.

WHISKEY—Il ne s'en est fait que quelques ventes de rectifié à $2 22 ½ à $2 25 le gal.

PORC—La demande est limitée et les prix stationnaires ... [illegible] ... baril de vieux mess.

CAFE—Se demande peu ... [illegible] ... en détail à 28 à 30 cts la livre de Rio low, faire prime.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 5 décembre 1865.

Arrivé, hier, 187 têtes de Texas, ... [illegible]

Vendu, hier ... [illegible]

Décédé le 4 décembre 1865, à 5 heures et demie A. M., ADOLPHE PAUL HYPOLITE MEYNIER, âgé de 3 ans et cinq mois, fils de Alphonse S. B. Meynier et de Philomène Muro. Les amis et connaissances, ainsi que ceux de ses oncles Jean Chs. Eveinoda, Muro, Muro et L. Marcotte, sont priés d'assister, sans autre invitation, à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à quatre heures et demie P. M. L'enterrement partira de la demeure de son père, rue des Français No 117, entre Craps et Amour.

ATTENTION.

[illegible]

AVIS.

Nous prions les ... [illegible] ... AMAUD & CO.

Eglise Evangélique Française,
Encoignure Gasquet et Liberty.

Service religieux, demain DIMANCHE, à ... [illegible]

AVIS AUX ACTIONNAIRES.
Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la Nlle-Orléans.

AVIS est donné aux ACTIONNAIRES de cette Compagnie que l'élection de DOUZE DIRECTEURS, pour l'année, aura lieu, à son bureau, le TROISIÈME LUNDI de décembre ... [illegible]

Société des Amis de la Gaieté.

TOUS les membres de cette Société sont priés de se réunir, JEUDI soir, 7 décembre ... [illegible] ... E. DETROIT, président.

Jardinier Fleuriste,
Vigneron, et Jardinier pour le potager.

[illegible] ... G. MEYER.

A VENDRE

12 *Lots de Terre dans l'Enclos borné par les rues Obry, Orelly, Broad et Dorgenois, sur la rue Dorgenois.*

LES lots ont 31 pieds de face sur 111 de profondeur. ... [illegible] ... POWELL & FORSTALL, No 6 rue Carondelet.

Demande de cuisinière.

On demande une cuisinière ... [illegible]

DEMANDE DE PLACE.

Une ... [illegible]

DEMANDE DE BARBIERS.

On demande immédiatement ... DEUX BONS OUVRIERS BARBIERS ... [illegible]

Graines de Jardinage, de Landreth. Récolte de 1865

H. HALNER a maintenant en magasin un grand assortiment ... [illegible]

Une récompense libérale sera donnée à ... [illegible] ... ADOLPHE DUBOS.

Chaussures à bon marché !
MAGASIN DE CHAUSSURES
EN GROS et en DETAIL
—DE—
DOMINIQUE MERCIER,
A L'ANGLE DES RUES BIENVILLE ET DAUPHINE.

Les marchands de la campagne sont invités à examiner leur stock.

AVIS.

Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la ville de la Nlle-Orléans.
Nlle-Orléans, 19 octobre 1865.

CONFORMÉMENT à l'article VIII de la charte ... [illegible]

PERDU OU EGARE.

[illegible]

Librairie de *A. BALU,*

Reçu par le steamship Bolivian—

LES MISÉRABLES,
PAR VICTOR HUGO,

Edition nouvelle de Paris (ouvrage complet) Un beau volume, grand in-8o, *illustré de magnifiques gravures,* au lieu de 24 piastres

6 PIASTRES.

—Aussi—

NAPOLEON III—Recueil de tous ses discours depuis 1848 jusqu'à ce jour;
De TOCQUEVILLE—La Démocratie en Amérique, dernière édition, augmentée d'un volume nouveau;
JEAN REYNAUD—Terre et Ciel, Philosophie religieuse;
BUCHE—Cours d'Observation ... [illegible]
MORHOVEN—Traité général de Photographie, (Edition 1865);
NYSTEN—Dictionnaire de Médecine; (Edition 1865);
DE LUNEL—Guide d'hygiène ... [illegible]
[illegible]
A. BALU, 20 rue de Chartres.

OFFICIEL.
Bons Consolidés.

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nouvelle Orléans.

Le vingt quatre novembre 1865, à une séance du Bureau, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Résolu que le Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans soit et est par les présentes autorisé à livrer, sur demande, des bons de la dette consolidée de la dite ville, de mille piastres chacun, avec les coupons représentant l'intérêt à cinq pour cent l'an attachés aux dits bons, ... [illegible] ... de la Compagnie du Chemin de fer de Nashville, datés le 1er janvier 1866 et portant le même intérêt de cinq pour cent l'an ... [illegible] ... trois cent quatre-vingt-douze mille piastres, montant ... [illegible]

HU. KENNEDY, Maire.
JOHN S. WALTON, Trésorier.
S. HOWELL, Contrôleur.
G. BURKE, Président du Bureau des Finances.

FRANCIS MOUREY, Secrétaire.

A VENDRE

Un magnifique lot de terre avec plusieurs maisons en briques donnant un bon revenu.

[illegible] ... F. LAPLACE, pharmacien.

PERDUE,

Dimanche soir, une CHIENNE de chasse ... [illegible]

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 4 décembre 1865.

[illegible] ... ED. ROUSSEAU, caissier.

[illegible] ... M. B. HAGGERTY.

La Presse à coton Mississippi
(à côté de la cour consulaire)

Sous la direction des agents de la propriété de F. J. FORSTALL. WM WEBB, directeur.

[illegible]

MEDICAMENTS SPECIAUX
Pour la guérison rapide et infaillible des maladies secrètes, traitement facile à suivre en secret, même en voyage.

Injection et liqueur.
Sirop dépuratif.
E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et Ste-Pierre.

SIROP PECTORAL.

Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée.

E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et Ste-Pierre.

Courtier de Propriétés Foncières.

[illegible] ... CHARLES A. LABUZAN.

Dart & Watkinson,
(Successeur de Kittredge & Watkinson.)

IMPORTATEURS et marchands de ... [illegible] ... Rue St Charles, No 35, Nlle-Orléans.

A VENDRE.

[illegible] ... R. FAUCHAT.

GRIMA & STARK,
NOTAIRES PUBLICS.
Rue Carondelet, No 5, au premier.

FÉLIX GRIMA,
AVOCAT ET NOTAIRE PUBLIC.
T. O. STARK,
NOTAIRE PUBLIC, COMMISSAIRE D'AFFAIRES ET COMPTABLE.

EDW. PILSBURY,
FACTEUR DE COTON
—ET—
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
Rue Carondelet, No 18,
Entre les rues Canal et Gravier.

JACOB OTT, Entrepreneur.
Répare les Magasins et les Maisons de Résidence.
Fait et répare les Caves.

[illegible]

S. WHITED, F. S. GIBBS, LEE CRANDALL.

S. WHITED & CO.,
FACTEURS DE COTON
ET
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

[illegible] ... Rue Canal No 27,

Wm. Edwards ... [illegible]
Wm. Edwards & Cie.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
15. RUE DE LA DOUANE. 15

P. DILLINGHAM,
AVOCAT,
Bureau au coin des rues Camp et Gravier au-dessus de la Banque du Canal.

GIVEN, WATTS & CO.,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET EXPÉDITEURS,
Rue Poydras No 103, Nlle-Orléans.

[illegible] ... GIVEN, WATTS & Co.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans

MESSIEURS les porteurs d'actions sont prévenus que le trésorier est prêt à payer les intérêts ... [illegible] ... J. J. DOMBAYE, trésorier.

AVIS.

PLUSIEURS ... [illegible] ... G. BLAIR, Secrétaire.

Demande d'Appartements.

On demande ... [illegible]

Demande de Pension.

Un ... [illegible]

Demande de travailleurs.

On demande de ... [illegible] ... J. A. WHITE, 128 de la rue Commune.

Succession de Ruben Goldstein.

[illegible]

JAMES WRIGHT,
Courtier de change.
Rue Carondelet, No 50,

ACHETE et vend le CHANGE étranger et domestique ... [illegible]

S. L. Kouns & Fre.
(S. L. KOUNS, GEO. S. KOUNS.)
Marchands Commissionnaires.

[illegible]

PLUMES EN OR!
PLUMES EN OR!
PLUMES EN OR!
En vente chez
FRANCIS BOUVAIN,
62 rue Bourbon (à la Plume de Bronze.)

Le plus grand assortiment de PLUMES EN OR qui ait jamais été débarqué à la Nlle-Orléans.

☞ Ces plumes sont garanties, sur facture, de 20 années et sont d'une durabilité inaltérable.

☞ Ces plumes sont fabriquées par FOLEY, le seul fabricant consciencieux de ce continent.

☞ On peut obtenir ces plumes VERITABLEMENT DONNÉS, AU DÉTAIL,

à prix fixe marqués en CHIFFRES CONNUS, ou à la douzaine, avec une déduction convenable.

VENEZ EXAMINER L'ETALAGE!!!

[illegible]

FRANCIS BOUVAIN,
PAPETIER ET IMPRIMEUR,
62 rue Bourbon, entre Bienville et Conti.

C. de LASSUS,
EXCHANGE BROKER,
23......CARONDELET STREET......23

LES Drs. BEARD et CHOPPIN,
Se sont associés pour la pratique de la MEDECINE ET DE LA CHIRURGIE.

[illegible]

AGENCE D'IMMIGRATION
84 RUE DE L'UNION,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.

M. J. P. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins qu'il est chargé de la gence de la maison de commerce de ... [illegible]

M. B.—M. CHARLES de GAALON ... [illegible]

L'histoire de la Louisiane
En Quatre Volumes, par
CHARLES GAYARRE.

Sera livrée aux souscripteurs pour la somme de douze piastres ... [illegible] ... FRANCIS BOUVAIN & Co, Rue Bourbon, No 62.

DEMANDE DE LOCAL
pour un vétérinaire.

[illegible] ... LOUIS LOUIS.

Articles pour confiseurs.

2000 ... [illegible] ... T. BAILLY BLANCHARD Jr.

Plomb de chasse.

100 ... [illegible] ... CUSACHS & OGDEN.

CHANGEMENT DE MAGASIN

[illegible] ... T. S. FALLS.

Le "Cercle Arrow" et les bandes de fer, pointes, pour les balles à coton.

[illegible] ... GIVEN, WATTS & CO.

Certificat de Banque perdu ou égaré

[illegible] ... A. WALDRICH.

Compagnie de navigation à vapeur entre la Nlle Orléans et le Teche.

[illegible] ... PIKE, LAFAYAY & GROVER.

A LOUER OU A VENDRE.

[illegible] ... J. ALLICK.

A LOUER DE SUITE

[illegible]

DEMANDE DE MAISON.

[illegible]

Demande d'ouvrières en robes.

[illegible] ... LEVY.

228,500 Véritables Cigares *DE LA HAVANE*
Des Marques les mieux connues,
TELLES QUE
LONDRES, MEDIAS REGALIAS, BREVAS, CILINDRADOS, &c., &c.

[illegible] ... JAYME MAGI, importateur, Rue de la Commune, No 72

Nouveau Magasin de Modes,
—A LA VILLE DE PARIS—

RUE DE CHARTRES, No 58, ... [illegible] ... Mme FRANSAVAUX ... [illegible]

Grocerie à vendre.

A vendre à l'amiable ou à ... [illegible]

AVIS.

M. A. J. DOIZE, ci-devant de Baltimore ... [illegible]

CHILDERS, TARLETON & CO.,
Rue Carondelet, No 75.

RAPHAEL BELTRAN,
GROCER EN GROS,

Vieille Levée No. 191, entre St-Louis et Conti.

SUCRE, Molasse, ... [illegible]

GEO. McD. BURKE,
(Autrefois de la maison M. BURKE'S Bro.)
Courtier de marchandises,
26......BANK PLACE......

J. VILLARRUBIA,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTATEUR DE
Produits de Cuba,
No 9 RUE BIENVILLE

Rhum et Commandes.

[illegible]

FORSTALL & SPEAR,

[illegible] ... CHS E. FORSTALL, PLACIDE J. SPEAR.

A vendre pour cause de départ.

DANS la paroisse Plaquemines, ... [illegible]

Hôtel des Etats-Unis à louer.

[illegible] ... J. J. HERR.

Le Dr JUST TOUATRE
Docteur en médecine de la Faculté de Paris,
EX-CHIRURGIEN DE LA MARINE IMPERIALE,

[illegible] ... Rue Royale ... 255

Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

L'ELECTION annuelle de sept Directeurs de cette Institution ... [illegible] ... JUMONVILLE, caissier.

GARDNER SMITH, J. G. TRIBBS, Benj. F. LEWIS
GARDNER SMITH & CO.

[illegible]

L. BRETON,
SUCCESSEUR DE L. HINOCHE & Cie,
39 rue de Chartres, ancienne Banque.

A L'HONNEUR d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir directement de Paris et de Lyon un grand assortiment de marchandises d'hiver, telles que soieries unies et façonnées, popelines unies et ... [illegible] ... Qu'il vendra aux prix les plus modérés.

U. S. BONDED WAREHOUSE No 5
Rue Toulouse, Nos 17 et 19

Le soussigné sollicite le patronage des importeurs et appelle leur attention sur la distribution de son entrepôt.

A. LEBLANC.

O. B. GRAHAM & CO,
120......RUE GRAVIER......120
Entre les rues Camp et St Charles.

Importateurs de marchandises sèches étrangères et du pays— agent de "Rock Steel Flax spinning Company" de Belfast,

APPELLENT respectueusement l'attention de ... [illegible]

Aux planteurs et aux travailleurs.

NOUS sommes en mesure ... [illegible] ... ED. L. DESNIZ.

AVANCES! AVANCES!

NOUS FAISONS
DES AVANCES

Sur le coton expédié à MM. RATHBONE BROS & C de Liverpool, ainsi qu'à nos amis de New York et de Boston.

LEVY & DIETER.

DIAPHANOTYPES!!

CES portraits ... [illegible] ... GALERIE DE PHOTOGRAPHIE DE LA NLLE-ORLEANS, AU No 87 DE LA RUE DU CAMP. ... [illegible] ... A. A. TURNER.

AVIS.

AVIS est donné au public que toutes les procurations données par Marius S. Bangler ... [illegible] ... M. S. BANGLER.

AVENDRE ... [illegible] ... JOS. SEUSSAR.

LA
MAISON RUSTIQUE
EN LOUISIANE,
Par Jacques de R....., ingénieur agricole

[illegible]

MODES.

MME ROBERT, ... [illegible]

A. E. BLACKMAR,

Imprimeur de musique, facteur de pianos et importateur d'articles de musique, rue du Canal numéro 167, près Dauphine, Nouvelle-Orléans.—Dépôt des PIANOS PICOLOS de BLACKMAR, de WM KNABE & Co et de PRINCE & Co. ... [illegible]

BISCUITS! BISCUITS!

[illegible] ... C. MARCHAL.

MALADIES SECRETES.

M. E. GAUDOZ, ... [illegible]

Copahu et Injection du Dr. Ricord.

[illegible] ... E. GAUDOZ.

RESTAURANT VICTOR,
Maison française tenue par Emile Cachot,
Brownsville, Texas.

CET établissement ... [illegible] ... EMILE CACHOT & BILLE SOPHIOT.

Restaurant des Etats-Unis,

Rue de la Commune, No 138, entre les rues Camp et St-Charles ... [illegible] ... FRITZ HOFFENBAUER, Propriétaire.

RESTAURANT ST LOUIS,
Tenu par Henri Borde.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon. ... [illegible]

Restaurant Français,
73....RUE DE CHARTRES....73
Tenu par M. Philippe Forget,

[illegible]

LA MAISON BOREE

M. JOHN ... [illegible]

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—décembre 1865.

☞ Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

A — Alla Victor, de St Martin-ville; Lam ... Aubertin Julien.
B — Bouquet, Louis François; Boissonade Joseph; ... Ballyguerbe, Sophie, Mlle; Baud, Alexandre, ... ; Bertonier, Mme Vve, née Pascale Fonsca; Blondelon, Pierre; Bertiosse, Charles Guillaume.
C — Chaix, Aristide, de Vermillionville; Lam ... ; Camberot, Joseph; ... Raphael François; Clerel, Louise, Mme.
D — Duverdier ... ; Dacher ... ; Duboy, Jean Marie; ... ; Dupuy, Jean Pierre, les héritiers de feu Henri; Dampeurt, Alexandre à la Fourche, Lac.
F — Friz, Mme née Elisa Thomas.
G — Guilliau, Victor; Graisbery, Sebastien; Grasse, ...; Guinchan, Marcellin et Jean Eugène.
H — Magnan, Jean Pierre, boulanger.
I — Isnard, Edouard Sebastien.
J — Jure, François.
L — Lacroix, Nicholas, Vogesier; Leyden, Mme Vve, née Marie Francisque.
M — Mézergot, Louis, de Waterloo; Passe de la Pierre Coupée, Lac; Manoux et Morin, Michel, boulanger.
O — Oller, Adolphe Jérôme.
P — ... ; Pierre Frédéric; ... Mme Flavie; Pusch, Joseph et Louis Eugène.
R — Rigal, Mme Vve; Ribaudi, Joseph.
S — Seymous, Pierre; Schreiner, Auguste.
T — Troquet, Louis Alexandre.
Y — Yebé, Mme, née Beautée.

La chancellerie du Consulat de France, dans rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les Dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

BOIS DE CHAUFFAGE,
de Chêne, plaine, frêne, olivier de cyprès.

DEUX MILLE CORDES à vendre en gros et en détail, délivré à domicile, par M. FRADEL, No 64 rue St-Charles.

[illegible]

IMPORTATION DIRECTE DE FRANCE.

REÇU par le steamer ... [illegible] ... Orvierles, du Havre;

Sirop de Briant;
Sirop de Lactucarium d'Aubergier;
Sirop du docteur Churchill;
Sirop de Raifort iodé de Dorvault;
Sirop de Morphine;
Sirop dépuratif du sang, de Quinie;
Sirop de dentition du Dr Delabarre;
Huile de foie de Morue de Hogg;
Huile de foie de Morue de Jongh;
Liqueur curative de la goutte du Docteur Laville;
Phosphate de fer soluble de Leras;
Elixir de la Grande Chartreuse;
Grains de Santé du Dr Frank;
Pilules de Blancard;
Semoule de Colin;
Fécule de pomme de terre de Groult;
Pastilles de Vichy;
Pilules de Dehaut;
Tonique d'arrow;
Sirop à ... ;
Papier Fayard;
Poudre dentifrice de Pattersot;
Vin de quinquina au ... d'Abbadie;
Quinquina Bare ... ;
Vin de quinquina;
Cigarettes anti-asthmatiques d'Espic.

☞ Tous ces médicaments sortent des véritables sources et des meilleures maisons de Paris.

PARFUMERIES FRANÇAISES,

Un assortiment varié de parfumeries des meilleures maisons de Paris.

Eau de Botot pour la bouche, les plus fraîches;
Poudre fine pour la ... de Guerlain;
Poudre de riz.
Savons de toutes espèces, à tous parfums et de tous les prix.
Pommade et huile philocome de la Société Hygiénique et autres;
Pommades de toutes les sortes et à tous les parfums;
Eau de Cologne de première qualité, en flacons de toutes grandeurs et de toutes formes.

A vendre par EDOUARD GUILLOT, No 120, rue Royale.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LA MAISON
LION & ANDREE

A l'honneur de prévenir les dames et les messieurs de la Nouvelle-Orléans, et ses clients de la campagne, qu'elle a transporté son magasin

172......RUE CANAL......172
(entre Baronne et Philippa.)

où elle continuera à recevoir par chaque steamer dernières nouveautés de Paris.

—TELLES QUE—

ROBES, Coiffures, Bonnets, Rubans;
GARNITURES pour robes et manteaux;
PEIGNES écaille et ivoire; EVENTAILS;
BRODERIE en tous genres; CORSETS;
PARFUMERIE des premières maisons de Paris.

ON TROUVERA DANS LA MÊME MAISON :

Un assortiment de BIJOUTERIE française, diamants, pendules, bronzes, garnitures de toilettes et de la vaisselle, ainsi que les articles de Paris.

—ET—

LA MAISON LION & ANDREE
a toujours un complet assortiment de :
CHEMISES françaises,
CRAVATES ET FAUX COLS,
GILETS de peau, flanelle, cachemire, coton et soie,
CHAUSSETTES, GANTS,
CANNES, Parapluies, En-tout-cas,
PIPES et ARTICLES pour fumeurs,
ARTICLES pour COIFFEURS,
PORTE-MONNAIE et SACOCHES pour dame et messieurs,
SACS DE VOYAGES, &c, &c.

Maison de commission à Paris.

HEBERT & ESCOUSSE,
131......Rue de Chartres......131

Par les derniers navires reçu:

DES
PAPIERS PEINTS FRANÇAIS
Nouveaux et bon marché.

BROCHURES DIVERSES ET NOMBREUSES

Un grand choix de
PLUMES METALLIQUES
Françaises et Anglaises.

ENCRE A COPIER
de Antoine; qualité supérieure.

ENCRE ORDINAIRE;
Américaine et Française de toute les formats.

LIVRES CLASSIQUES
Français et Américains.

FOURNITURES DE BUREAUX,
etc, etc, etc.

ABONNEMENTS.

AVIS IMPORTANT.

Afin de s'éprouver aux besoins, les personnes qui désirent souscrire aux publications françaises ... MODES—DE LITTÉRATURE—DE MÉDECINE—DE SCIENCES ET D'ARTS, POUR 1866.

Sont invitées à se faire inscrire promptement.

ELIXIR TONIQUE
AU PYROPHOSPHATE DE FER
de G. ROBIN, Pharmacien,
Encoignure des rues Dumaine et Villeré

CE médicament a tous les ... [illegible] ... G. ROBIN ...

COLLEGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution ... [illegible]

Le Collège est situé rue Hôpital, No 136, entre Bourbon et Dauphine.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans ... [illegible]

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans ... [illegible] ... E. A. DOMINGUE.

W. C. S. VENTRESS contre ses CREANCIERS.

COUR PROVISOIRE des Etats-Unis, pour l'Etat de la Louisiane ... [illegible] ... JOHN T. PEABODY, Greffier.

Succession de LOUIS M. V. FAXIL—No 26,634.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans ... [illegible] ... A. J. VILLERE, Député-Greffier.

SUCCESSION de feu HORACE F. WALWORTH.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans ... [illegible]